

Communes de

MOUTIERS, VALLEROY, MOINEVILLE et AUBOUE

Projet de Plan de Prévention des Risques Technologiques TITANOBEL à MOUTIERS

ANNEXE AU REGLEMENT

Attestation

Prise en compte de l'aléa suppression pour des projets situés dans le zonage du PPRT

Énergie et climat Développement durable Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

> Présent pour l'avenir

ATTESTATION

| | le dossier n° | |
|--|--|---------|
| | | - |
| ATTESTE | | |
| 1. Avoir pris connaissance que le projet de c carte d'aléa technolog | construction se situe en zone d'aléa faible de <mark>surpression</mark> d'ap | orès la |
| avoir constaté que le A. «b» dans la zon B. «r2» dans la zor | | EL, et |
| Avoir évalué par une é les caractéristiques suiva | étude préalable l'impact sur le projet d'une surpression préso antes : | zntant |
| 150 millisecondes - Cas C.: onde de millisecondes; | choc de 50 mbar avec un temps d'application supérieur choc de 140 mbar avec un temps d'application de 500 millisecor | à 150 |
| notamment des menuise | des techniques appropriées de renforcement de la constr eries y compris des éléments vitrés, ouvertures, char afin de préserver la sécurité des habitants en cas de réalisat | pente, |
| Fait à | , le | |

NOM, Prénom du responsable technique du projet

Rayer les mentions inutiles

N° du dossier de permis de construire et référence cadastrale.

Nom de la commune où se situera le projet

Nom, Prénom ou raison sociale du pétitionnaire